

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 12 novembre 2018 à 20 heures sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN, Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Yvon CIMBE, Gilberte BOITTIAUX, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI, Nathalie GUENEZ, Michel SCARCIA, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Géry HERMANT, Magalie BANSE, Amélie LEQUET, Jean-Marie BACQUET (procurations données respectivement à Didier JACQUEMIN, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Claudine CASIEZ) et Jean-Luc COUTEAU

Absent : Adrien PARMENTIER

En premier lieu, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 24 septembre 2018 avant d'autoriser le Maire à inscrire une question complémentaire à l'ordre du jour de la présente séance relative aux travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux.

1) Démission du Conseil Municipal de Laure BOUBET

Par courrier en date du 17 octobre 2018, Laure BOUBET a informé Mr le Maire de sa décision de démissionner du Conseil Municipal pour raisons personnelles et professionnelles.

Cette lettre a été transmise à Mr le Sous-Préfet de Cambrai, conformément aux dispositions de l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 270 du Code Electoral précise que la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste Agir pour l'Avenir à savoir Nathalie GUENEZ.

Suite à cet exposé, Nathalie GUENEZ est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale de Beauvois en Cambrésis.

2) Rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement

Mr le Maire a été destinataire du rapport annuel d'activités 2017 des services publics de l'eau potable et de l'assainissement présenté par le Président du SIDEN-SIAN ; il doit faire l'objet d'une présentation au Conseil Municipal, sans nécessité de vote.

Ce document est disponible en Mairie et sur Internet à l'adresse suivante : www.noreade.fr

3) Transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en Communauté d'Agglomération

Le Maire informe l'assemblée que par délibération datée du 26 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a adopté la transformation de cette dernière en Communauté d'Agglomération.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette transformation nécessite des délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres.

Yannick HERBET rappelle qu'il s'agit de la seconde étape du processus, puisque le Conseil Municipal a précédemment adopté les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la transformation de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en Communauté d'Agglomération.

4) Retrait de la délibération ayant instauré le Droit de Prémption Urbain et modification des zones concernées

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'instituer le droit de prémption urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future.

Cet acte a fait l'objet d'une lettre d'observations des services de la Sous-Préfecture de Cambrai portant sur :

-le fait que ce droit de prémption ne pouvait pas être instauré avant que le Conseil Syndical du SIATUB n'ait approuvé le Plan Local d'Urbanisme de Beauvois en Cambrésis

-la délimitation des zones concernées par ce DPU

Le Conseil Municipal est donc invité, d'une part à retirer la délibération incriminée, d'autre part délibérer à nouveau pour instaurer le DPU sur les zones urbaines et d'urbanisation future à l'exception de la zone Nc.

Ces deux décisions sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

5) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Yannick HERBET rappelle que la commune est garantie pour les risques statutaires de son personnel titulaire par un contrat venant à échéance le 31 décembre 2018.

Ce contrat couvre les risques suivants :

- décès
- accident de travail et maladies professionnelles
- longue maladie, invalidité, mi-temps thérapeutique
- maladie ordinaire
- maternité, paternité, adoption

Suite à la consultation de compagnies d'assurances qui a été engagée, deux offres conformes au cahier des charges ont été réceptionnées, présentées par GROUPAMA (notre assureur actuel) et CNP Assurances.

L'offre la plus intéressante émane de GROUPAMA pour un taux de 7,10 % (identique à celui en vigueur) avec l'option « franchise cumulée de 15 jours » en maladie ordinaire.

Le Maire ajoute que sur les trois exercices, cette assurance a permis à la commune de percevoir les indemnités supérieures aux cotisations payées.

A l'unanimité le Conseil Municipal retient la proposition de GROUPAMA et autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

6) Participation à la protection sociale du personnel communal

Yannick HERBET précise que courant 2013 le Conseil Municipal a décidé l'adhésion de la commune à la convention de participation relative à la couverture du risque prévoyance maintien de salaire conclue entre le Cdg59 et la Mutuelle France Prévoyance.

Cette convention, conclue pour 6 ans, prend fin le 31 mai 2019 ; le Centre de Gestion du Nord a donc décidé d'initier une procédure de mise en concurrence afin de mettre en œuvre une nouvelle convention de participation.

Il convient que le Conseil Municipal donne mandat au Cdg59 pour lancer cette consultation.

Pour information, le montant de la participation financière de la commune au risque de prévoyance est modulé selon le salaire indiciaire brut des agents titulaires, à savoir :

Montant du salaire brut	Montant de la participation mensuelle
- 1800 €	16 €
de 1 800 € à 2 400 €	14 €
+ 2 400 €	11 €

Proposition adoptée à l'unanimité.

7) Suppression de deux postes d'adjoint technique

Suite à la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe décidée par le Conseil Municipal le 9 avril 2018, le Comité Technique Paritaire Intercommunal a émis un avis favorable à la suppression de deux postes d'adjoint technique.

A l'unanimité le Conseil Municipal confirme cette suppression de postes.

8) Adhésion au processus de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Yannick HERBET précise que tous les actes officiels communaux soumis au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, documents budgétaires) peuvent être transmis par voie électronique.

Pour ce faire une convention doit être signée entre le Préfet et le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document.

9) Réforme de la gestion des listes électorales : mise en place d'une commission de contrôle

La réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n° 206-1048 du 1^{er} août 2016, a pour objectif de faciliter la participation des citoyens à la vie électorale en instituant un Répertoire Electoral Unique (REU).

Les maires disposent ainsi de la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations qui feront désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission communale de contrôle.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du Conseil Municipal, la commission est composée de 5 membres.

-3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires

-2 conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste

Toutefois, les conseillers municipaux membres de cette commission ne peuvent être ni Maire, ni Adjoint au Maire.

La liste des Conseillers Municipaux prêts à participer aux travaux de cette commission doit être transmise au Sous-Préfet avant le 30 novembre.

Les candidatures suivantes sont retenues :

Liste Agir pour l'Avenir : Michel SCARCIA, Gilberte BOITTIAUX, Nathalie GUENEZ

Liste Nouvel Elan Beauvoisien : Jean-Marie BACQUET, Laurye LALLEMANT

10) Résiliation amiable de la convention de mise à disposition du bâtiment occupé par MARPA Services

Le Maire informe l'assemblée qu'aux termes d'une convention datée du 31 août 2011, la commune de Beauvois en Cambrésis a mis à disposition de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis le bâtiment occupé par MARPA Services.

Cette mise à disposition gracieuse visait à permettre à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis de prendre en charge les travaux d'aménagement souhaités par l'entreprise et d'inclure ce bâtiment dans le périmètre d'intervention de l'E.P.F.

Compte tenu de la vente de ces locaux à la Sté MARPA Services, cette convention devenue obsolète, doit être résiliée.

L'historique de ce dossier complexe est ensuite détaillé.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal accepte la résiliation de cette convention.

11) Vente des terrains situés 89 Ter rue Victor Watremez

Yannick HERBET rappelle que ces terrains, couvrant une superficie de 1ha 52a 62, ont accueilli durant de nombreuses années une activité de stockage de matériaux de chantier.

Devenus inoccupés, ils pourraient intéresser la Sté LOCATION Services afin d'y permettre le stationnement de véhicules autres matériels ; leur valeur vénale a été estimée à 44 000 €.

Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal d'accord de principe de vendre cet ensemble immobilier.

Adopté à l'unanimité.

12) Confirmation de la vente de terrains à la SCI GUINET-MOLLET

Le 25 juin 2018, le Conseil Municipal a accepté de vendre à la SCI GUINET-MOLLET Immobilier une bande de terrains située le long du bâtiment appartenant aux Caves de Vigne en Verre.

La division cadastrale de ces terrains venant d'être réalisée, il convient que le Conseil Municipal confirme la cession des parcelles désormais identifiées sous les n° 3358, 3360, 3362 en Zone U pour une superficie globale de 110 m² moyennant 5€/m².

Le Conseil Municipal émet un avis favorable unanime à cette transaction et autorise le Maire à signer l'acte notarié.

13) Convention avec ACTION pour le développement d'activités d'insertion

La commune a la possibilité de confier à ACTION le développement d'une activité d'insertion sur son territoire via un chantier d'insertion susceptible d'occuper deux personnes placées sous le régime d'un CDDI.

Ces personnes seraient sous la responsabilité d'ACTION et rémunérées par celle-ci alors que la commune s'engagerait à verser à ACTION une subvention basée sur le nombre d'heures effectuées (les postes de travail s'échelonnant de 20h. à 35h/semaine).

Il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention avec ACTION.

Virginie LE BERRIGAUD note que les bénéficiaires de ces contrats doivent obtenir l'agrément IAE dispensé par Pôle Emploi ; ACTION dispose de l'agrément pour proposer ce type de contrat ; il ne fera payer à la commune que le reste à charge après déduction des subventions perçues.

Adopté à l'unanimité.

14) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Mr le Maire a été saisi de diverses demandes d'admission en non-valeur représentant des taxes de publicité extérieure qui n'ont pu être recouvrées par le Centre des Finances Publiques de Caudry représentant un montant global de 954,92 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur ces demandes, décide d'y réserver une suite favorable à l'unanimité.

15) Prolongation de la garantie communale accordée aux prêts contractés par PROMOCIL

L'assemblée est informée que la commune de Beauvois en Cambrésis a accordé sa garantie à PROMOCIL pour 4 prêts destinés à financer l'aménagement de logements situés rues Rambach, Zola et Victor Hugo.

PROMOCIL ayant obtenu l'allongement de l'encours de la dette liée à ces emprunts, la réitération des garanties de prêt doit être obtenue.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce en faveur de cette prolongation.

16) Achat d'un logiciel pour l'instruction des autorisations d'urbanisme

L'instruction des documents d'urbanisme (PC, DT, CU) revient désormais aux communes puisque la DDTM n'est plus tenue d'exercer cette compétence en leur lieu et place.

Deux possibilités s'offrent aux communes du Cambrésis, soit faire appel au Syndicat Intercommunal les Murs Mitoyens, soit assurer en interne cette compétence. Dans ce dernier cas, certaines communes du SIATUB pourraient profiter de ce service par voie de convention, moyennant une participation restant à déterminer.

Il est proposé au Conseil Municipal de doter les services municipaux d'un logiciel spécifique dont le prix d'achat s'élève à 3 990 € HT et la maintenance annuelle à 360 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ce matériel et ouvre les crédits budgétaires nécessaires.

17) Tarif 2019 de la cantine scolaire

Le prix de vente des tickets repas est applicable à compter du 1^{er} janvier de chaque exercice ; il varie selon le tarif fixé par la Sté API.

Cette dernière vient de faire savoir qu'aucune actualisation de prix ne sera appliquée en 2019.

En conséquence, il est proposé de maintenir à 3,20 € le prix de vente du ticket de cantine (tarif inchangé depuis le 1^{er} janvier 2014).

Adopté à l'unanimité.

18) Tarifications 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, avec effet au 1^{er} janvier 2019, les tarifs des services, prestations et locations de salles proposés par le Maire, à savoir :

Garderie périscolaire

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
1,95 €	2,00 €	2,50

Cimetière

Opérations diverses	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Inhumations enfants	10.00 €	10.00 €	-
Inhumations adultes	18.50 €	19,00 €	2.70
Caveau communal/jour	1.70 €	1.70 €	-
Exhumation 1 ^{er} corps	55.00 €	56.00 €	1.82

Exhumation 2^{ème} corps 33.00 € 34.00 € 3.03

Concessions (m2)

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Temporaire (15 ans au plus)	12,30 €	12.50 €	1.63
Trentenaire	24,50 €	25,00 €	2.04
Cinquantenaire	42.00 €	43.00 €	2.38

Vente de caveaux suite à une reprise de concessions en état d'abandon

Caveau de 1 à 3 places

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	235.00 €	240.00 €	2.13
Etat Moyen	345.00 €	350.00 €	1,45
Bon état	470.00 €	480.00 €	2.13

Caveau de 4 places minimum

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Mauvais état	450.00 €	460.00 €	2.22
Etat Moyen	670.00 €	685.00 €	2.24
Bon état	900.00 €	920.00 €	2.22

Colombarium

Case de 2 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	820.00 €	840.00 €	2.44
Concession cinquantenaire	1 030.00 €	1 050.00 €	1.94

Cavurne de 4 à 6 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	470.00 €	480.00	2.13
Concession cinquanteenaire	685.00 €	700.00	2.19

Cavurne de 2 à 3 urnes

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Concession trentenaire	327.00 €	335.00	2.45
Concession cinquanteenaire	552.00 €	560.00	1.45

Locations de salle

Ancienne Mairie

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	72.00 €	73.00 €	1.39
Location 1 journée	156.00 €	158.00 €	1.28
Location 2 journées	192.00 €	195.00 €	1.56
Vin d'honneur	98.00 €	100.00 €	2.04

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	72.00 €	73.00 €	1.39
Location 1 journée	240.00 €	245.00 €	2.08
Location 2 journées	335.00 €	340.00 €	1.49
Vin d'honneur	136.00 €	140.00 €	2.94

Foyer Rural

Habitants et associations de la commune

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	134.00 €	136.00 €	1.49
Location 1 journée	220.00 €	225.00 €	2.27
Location 2 journées	295.00 €	300.00 €	1.69
Vin d'honneur	156.00 €	158.00 €	1.28

Habitants et associations extérieurs

	Tarifs actuels	Tarifs proposés	Variation %
Nettoyage	134.00 €	136.00 €	1.49
Location 1 journée	450.00 €	460.00 €	2.22
Location 2 journées	540.00 €	550.00 €	1.85
Vin d'honneur	270.00 €	275.00 €	1.85

Salle de sports (vin d'honneur pour les habitants de la commune)

Tarif actuel	Tarif proposé	Variation %
88.00 €	90.00 €	2.27

19) Travaux de mise aux normes du Foyer Rural Marcel Devaux

Ces travaux, qui n'ont pu être engagés en 2018, seront réalisés en 2019 selon les préconisations de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Cambrai.

Cette opération est susceptible d'être financée par l'Etat (dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et par le Conseil Départemental du Nord (au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs).

Le Conseil Municipal sollicite officiellement ces deux subventions.

Yannick HERBET précise que l'avant-projet sera prochainement finalisé par HEXA Ingénierie.

20) Subventions 2018 aux associations locales et organismes extérieurs

Yannick HERBET présente ses propositions.

Associations locales :

-Amicale Sapeurs- Pompiers	3 230 €
-Amicale Jeanne d'Arc	665 €
-Amicale Laïque	2 895 €
-UNC-AFN	360 €
-Gymnastique Volontaire Beauvoisienne	950 €
-Sté Colombophile La Défense	800 €
-Sté de Chasse	360 €
-Centre de Secourisme Antenne de Beauvois	380 €
-Club Séniors	5 225 €
-Harmonie Mutualiste Beauvois-Fontaine	5 600 €
-Union Sportive Beauvois	4 370 € (2 500 € ont déjà été versées)

Didier JACQUEMIN, en sa qualité de Chef de Centre d'Incendie et de Secours de Beauvois en Cis renonce cette année à la subvention communale par solidarité avec les associations qui ont déjà subi une diminution de l'aide communale et pour tenir compte de la trésorerie de l'association qui permettra à cette dernière de fonctionner normalement ; cette initiative n'est applicable que cette année.

S'agissant des Jeunes Sapeurs-Pompiers, le Maire ne présente aucune proposition puisqu'il n'a reçu aucun des justificatifs demandés.

Deux associations voient leur subvention diminuer : la société colombophile a suggéré spontanément la baisse de sa subvention (800 € au lieu de 1 808 €) alors que pour l'Harmonie Mutualiste, il s'agit d'un rattrapage de 2017 (1000 €) auquel vient s'ajouter une diminution consentie de 1 000 € au titre de 2018.

Organismes extérieurs

-Union Commerciale Caudry-Beauvois	300 €
-Donneurs de sang de Caudry :	100 €
-Croix Rouge Française de Caudry :	300 €
-Prévention Routière :	300 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement de ces subventions.

Centre Social l'Escale

Le Maire rappelle les points suivants :

- Le montant 2016 atteignait 80 750 €, déduction faite des 5 % appliqués depuis 2013.
- En 2017, une diminution de 12 % a été décidée faisant passer la subvention à 71 060 €.
- Une avance de 30 000 € sur la subvention 2018 a été accordée pour l'organisation des Centres de Loisirs

Un large débat s'instaure

Didier JACQUEMIN se prononce contre le maintien de la subvention à son niveau 2017 ; il n'a constaté aucune évolution favorable dans le fonctionnement de la structure.

Claudine CASIEZ l'interroge sur les changements qui auraient dû intervenir.

Didier JACQUEMIN rappelle notamment la plainte déposées par le Directrice contre le Conseil d'Administration démarche qu'il assimile à une manifestation de défiance.

Cela suppose-t-il le départ de la Directrice questionne Claudine CASIEZ ?

Yvon CIMBE manifeste ensuite son opposition au maintien de la subvention en tapant du poing sur la table « *tant qu'elle n'aura pas dégagée* » !. La Directrice du Centre Social l'Escale multiplie les critiques à l'égard de la Mairie. Il rappelle qu'en 2014 l'excédent budgétaire du Centre Social l'Escale avoisinait 240 000 € et celui de la commune 8 000 €.

La commune a fait les efforts nécessaires pour rétablir la situation ; il aurait aimé que le Centre Social l'Escale ait la même attitude afin de faire diminuer le montant de la subvention communale et il trouve inadmissible qu'une directrice mette son propre conseil d'administration devant le Tribunal Administratif.

Selon Fabrice DEPREUX, la situation de conflit actuelle vient du fait que la nouvelle majorité municipale a donné l'impression d'être contre le Centre Social l'Escale.

Lydie DEPREUX précise que le fonds de roulement atteint désormais 160 000 € (preuve des efforts consentis) et que la subvention communale bénéficie à l'ensemble de la structure et ses adhérents (300 environ).

Laurie LALLEMANT estime alors que ces adhérents seront pénalisés à cause du conflit qui oppose la Municipalité à la Directrice.

Claudine CASIEZ considère que les Conseillers Municipaux ne sont pas en possession de tous les éléments d'information. S'agissant de la gestion financière de la structure, elle suppose que la Présidente et le Maire sont vigilants sur les dépenses engagées.

A son tour, Gilberte BOITTIAUX se déclare opposée au maintien de la subvention, regrettant notamment le climat de conflit et de défiance qui prévaut lors des réunions du Conseil d'Administration.

Répondant à Fabrice DEPREUX, Didier JACQUEMIN précise que la majorité municipale n'est pas opposée au Centre Social l'Escale ; pour sa part, il est disposé à revenir sur sa décision lorsque la situation interne aura évolué.

Yannick HERBET rappelle son attachement son Centre Social l'Escale dont il a été l'instigateur : il estime que chacun doit prendre ses responsabilités.

Il informe le Conseil Municipal et la Présidente du Centre Social l'Escale qu'une nouvelle procédure contentieuse a été engagée par la Directrice le 28 septembre 2018 alors que fin mai, en présence de ses représentants syndicaux et de la Fédération des Centres Sociaux, un accord avait été trouvé pour lui permettre de trouver un autre poste de Direction.

Pour sa part, il s'abstiendra lors du vote.

Claudine CASIEZ tient à apporter son soutien à Lydie DEPREUX, estimant qu'elle se trouve confrontée à une situation délicate.

Cette dernière rappelle ensuite que le Centre Social l'Escale apporte son soutien à de nombreuses associations (Amicale Laïque, U.S.Beauvois, Gymnastique Volontaire, Association Parents d'Elèves).

Enfin, Michel SCARCIA suppose qu'il existe d'autres moyens de pression à l'égard de la Directrice.

Le Conseil Municipal se prononce ensuite sur l'attribution de la subvention.

Pour : 7 voix (Lydie DEPREUX, Virginie LE BERRIGAUD, Claudine CASIEZ + procuration de Jean-Marie BACQUET, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT, Michel SCARCIA)

Contre : 7 voix (Didier JACQUEMIN + procuration de Géry HERMANT, Yvon CIMBE + procuration de Amélie LEQUET, Gillberte BOITTIAUX + procuration de Magalie BANSE, Aurélie HUET)

Abstentions : 3 voix (Yannick HERBET, Sylvain SAKALOWSKI, Nathalie GUENEZ)

Aucune majorité ne s'étant dégagée, le Maire propose que le Conseil Municipal examine à nouveau cette question lorsqu'il sera en possession d'éléments complémentaires tels que la fiche de poste de la Directrice ou les propositions de la Présidente pour assainir la situation.

Il considère que chacun doit prendre ses responsabilités avec le souci de l'intérêt général ; le statut de régie municipale, qui confère à une partie du personnel de solides garanties, ne signifie pas un soutien financier systématique.

21) Questions diverses

-Fabrice DEPREUX s'inquiète pour l'intégrité physique des piétons qui circulent le long de la RD 643, à hauteur du radar de vitesse.

Yannick HERBET précise que la situation devrait s'améliorer avec la création d'une piste cyclable par le Conseil Départemental du Nord.

Le Maire ajoute qu'un bureau d'études a été mandaté pour établir un diagnostic portant les aménagements paysagers et de voirie à engager le long de cet axe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.15.